



Accident voiture stationnée non assurée

Par **alyssa951**, le **25/08/2014 à 15:32**

Bonjour,rnrnSamedi soir un bus a percuté ma voiture qui était stationnée, je ne suis donc pas en tord. Le problème est que ma voiture n'est plus assurée depuis peu de temps étant donné qu'elle est en vente (je ne la conduis plus).rnrnLe chauffeur du bus ne veut rien entendre. rnrnQue puis-je faire ?rnrnMerci d'avance,rnrnAlyssa

Par **alterego**, le **25/08/2014 à 15:53**

Bonjour,rnrnQu'il roule ou ne roule pas, en vente ou pas en vente, votre véhicule est stationné sur le domaine public, il doit obligatoirement être assuré. Vous allez l'apprendre par la méthode expérimentale, probablement la meilleure école de la vie.rnrnDès l'instant que votre véhicule a été percuté par le bus, son propriétaire doit faire une déclaration de sinistre à son assureur. Vous n'êtes pas près d'être indemnisé, sauf honnêteté de votre adversaire, et pour l'être il va falloir vous battre et engager des frais. Le jeu en vaut-il la chandelle ?rnrnCordialement

Par **alyssa951**, le **25/08/2014 à 17:25**

Merci beaucoup de votre réponse.rnrnLe jeu n'en vaut peut être pas la chandelle. Je saurais pour la prochaine fois. rnrnCordialement,rnrnAlyssa

Par **moisse**, le **25/08/2014** à **18:16**

bonsoir,
La prochaine fois imaginez qu'un gamin (voire un simple cycliste) vienne percuter votre voiture avec son vélo.
Imaginez qu'un piéton glisse et vienne se fracasser le crâne sur le pare-choc ou le rétroviseur.
Vous aurez tous les frais corporels à votre charge.